

Attributions du nouveau ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)



Madame Sylvie Retailleau, nouvellement nommée à la tête du MESR en remplacement de Madame Frédérique Vidal, est bien connue de la REE puisqu'au titre de son ancienne fonction de Présidente de l'Université Paris Saclay, elle avait bien voulu nous accorder une interview publiée dans le numéro 2022-2.

Certains se sont émus de la disparition du terme « Innovation » qui figurait dans l'ancien intitulé de ce ministère. La ministre a rassuré sur ce point à l'occasion de son discours du 14 juin 2022 devant le CNESER, en précisant qu'elle restait compétente, en lien avec les autres ministres intéressés, pour la définition et le suivi de la politique en matière d'innovation. Elle a par ailleurs insisté sur la nouvelle ligne du décret d'attribution relative à « la définition et la mise en œuvre de la politique de vie étudiante ». ■ **AB**

Le CNRS met en place de nouveaux outils pour valoriser les résultats de la recherche

Au CNRS et dans ses laboratoires associés (UPR, UMR), la valorisation des travaux de recherche continue à passer par des publications scientifiques de haut niveau. Mais depuis plusieurs années, l'intérêt du CNRS pour la valorisation par la création d'entreprises ou le dépôt de brevets s'est accru. Dans cette perspective, il s'agit à la fois d'initier les chercheurs et enseignants-chercheurs à des voies de valorisation complémentaires, et pour ceux qui ont la fibre entrepreneuriale de leur donner un cadre favorable pour mener leurs projets.

L'Etat a également apporté des outils, via les SATT, les Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies, qui ont été créées dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA). Mais le constat a été fait que certaines innovations, qui ne sont pas mûres pour l'industrialisation, soit parce que le marché

restera un marché de niche ou parce qu'aucune application socio-économique n'a été identifiée, ont malgré tout un réel potentiel d'utilisation pour des travaux de recherche. D'où la question « comment mettre un nouvel outil de recherche à disposition de chercheurs sans passer par l'industrialisation ? ».

C'est ce que propose la start-up Quattrocento via sa filiale Idylle créée en 2019, et qui vise à « accélérer la pratique de la recherche, en fournissant au bon moment le bon outil ». Idylle souhaite apporter aux chercheurs des produits innovants indisponibles sur étagère, pour lesquels il n'existe pas encore de chaîne industrielle adéquate, mais qui pourraient devenir de nouveaux standards. Conscient de l'intérêt de l'initiative, le CNRS a collaboré avec Idylle dès 2019, avant d'entrer au capital fin 2021. Idylle est désormais une filiale conjointe de l'organisme public et du start-up studio Quattrocento. Idylle favorise notamment les échanges communautaires en identifiant les meilleurs « couples » concepteurs/utilisateurs grâce à des algorithmes de correspondances et en administrant des chaînes de discussions privilégiées. ■ **MP**

<https://www.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/idylle-une-nouvelle-voie-de-valorisation-pour-les-outils-de-recherche>

Le MESRI attribue 135 chaires de professeur junior

Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a attribué 135 chaires de professeur junior (CPJ) sur les 316 demandes formulées par les établissements en 2022, a-t-il annoncé le 17 mars dernier. Créées par la Loi de programmation de la recherche (LPR), ces chaires sont destinées aux chercheurs en début de carrière. Il s'agit d'une nouvelle voie de pré-titularisation permettant aux jeunes scientifiques d'être recrutés sur un contrat de droit public de trois à six ans puis d'intégrer le corps des professeurs des universités ou des directeurs de recherche.

Avec 25 CPJ, le CNRS est l'organisme qui obtient le plus de chaires en 2022. Il n'en avait pas demandé en propre en 2021 préférant les partenariats avec des universités et redoutant l'impact potentiel sur sa masse salariale au moment de la titularisation des intéressés. Parmi les 25 chaires attribuées, on en relève quatre dans les domaines que traite la REE.

En tout, 5 organismes de recherche, 37 universités, 11 écoles d'ingénieurs, 2 ENS plus Sciences Po Paris se voient attribuer au moins une CPJ ouvrant l'accès au corps des professeurs des universités. Quatre universités disposent de 4 chaires chacune, nombre maximal fixé pour ce type d'établissement. ■ **AB**

► La CDEFI publie son « panorama annuel des écoles françaises d'ingénieurs »

Comme chaque année, après une enquête très fouillée auprès des 200 établissements d'enseignement accrédités par les pouvoirs publics pour délivrer le diplôme d'ingénieur, la Conférence des directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) publie un « panorama » très attendu qui fournit une vue synthétique de l'activité des grandes écoles ainsi qu'une impressionnante quantité d'indicateurs chiffrés très éclairants sur leur évolution.

Ce rapport de 45 pages est organisé suivant 6 chapitres : Effectifs ; Admissions ; Diplômés ; International ; Recherche ; Insertion professionnelle.

A titre d'exemples, nous reproduisons ci-dessous quelques-unes des données-clé présentées dans le panorama et nous incitons les lecteurs intéressés à le consulter sur le site du CDEFI :

http://www.cdefi.fr/files/files/20220613_-_Livret_DEFI_2022.pdf ■

► NOMBRE D'APPRENANTS ET FÉMINISATION



244 000
inscrits dans
les écoles d'ingénieurs
dont
185 600
inscrits en
formation d'ingénieur



31 %
de femmes au total
27 % en formation
d'ingénieur

Effectifs

Admissions



environ
17 700
admis post-bac



environ
43 300
admis après bac +2

► NOMBRE DE DOCTORANTS ENCADRÉS PAR DES PERSONNELS D'ÉCOLE D'INGÉNIEURS



16 800



soit **62 %**
des doctorants en sciences
exactes et leurs applications

Recherche

Insertion professionnelle

► TAUX D'INSERTION ET DURÉE DE RECHERCHE DU 1^{ER} EMPLOI



70 %
en emploi
6 mois après
l'obtention du diplôme



85 %
en emploi
12 à 15 mois après
l'obtention du diplôme